

Villeneuve La laïcité en débat mardi 6 novembre 2012

'Éloge de la laïcité', c'est le titre d'une conférence-débat de toute première importance dans le contexte actuel, que donnera **Gérard Delfau** le mardi 6 novembre à 20 h 30 à Villeneuve, dans la salle voûtée du 15 Grand'rue, et qui est organisée par l'association Olaïc 34, l'observatoire de la laïcité en Cœur d'Hérault, présidée par Charles Serra. Gérard Delfau, ancien maître de conférences en littérature et civilisation françaises, ancien maire et sénateur de l'Hérault, *président de l'association de défense de la laïcité EGALE (égalité, liberté, Europe)* est également l'auteur d'un livre intitulé *Du principe de laïcité : un combat pour la République*, publié en mars 2012 et édité par Vendémiaire éditions. Il a écrit ce livre en mémoire de Marie Rey, institutrice laïque, prix Pauline Kergomard des écoles maternelles, et il est dédié à toutes les femmes qui ont souffert et souffrent encore sous le joug des intégrismes religieux. C'est un plaidoyer en faveur d'une laïcité bien comprise, qui n'est ni stigmatisation ni œcuménisme. Gérard Delfau est également l'auteur de *Radicalisme et République* paru chez Balland en 2001, ainsi que de la postface *La laïcité est-elle une exception française ?* et l'article *Démocratie* du *Dictionnaire de la laïcité*, édité par Armand Colin en juin 2011. Lors de cette conférence il évoquera l'origine, le Concordat, la politique, le religieux, la République, les communautés, la liberté de

conscience, l'égalité dans la diversité devant la loi, l'indépendance du religieux par rapport à l'Etat, toutes ces notions qui motivent la citoyenneté et le "vivre-ensemble". Mais surtout il développera un nouveau thème Laïcité, attention à l'enlisement !. Car Gérard Delfau souhaite des signes forts de la part des pouvoirs publics, comme la suppression de la circulaire Guéant ; la mise en place effective de l'Observatoire de la laïcité créé par Jacques Chirac en 2004 ; le vote au Parlement d'un projet de loi instituant le '9 décembre ' comme journée nationale de la laïcité ; l'abrogation de la loi Carle et de l'article 89 du code des collectivités territoriales, ainsi que l'introduction de la laïcité comme matière obligatoire dans tous les concours de recrutement dans les trois fonctions publiques. Bref il s'agit d'un rendez-vous à ne pas manquer !

Source : Midi Libre du 3 novembre 2012